

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70
Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : 27 juillet 2022

PRESENTS : (13 membres)

Mesdames Marie BRETON, Virginie LUTHRINGER, Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Yves PELLETIER, André MARTHEY, Denis DAGOT, Jean-Luc BRULE, Frédéric GUIBOURG, Patrick NECTOUX.

ABSENTS EXCUSÉS : (04 membres)

Madame Magalie ROSE, Messieurs Daniel NOURRY, Ludovic TABIS, Jean-Noël CHAMBON.

VOTE :

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Viviane CARSANA.

DELIBERATION N°10

Monsieur le Président rappelle au Bureau syndical les audits énergétiques groupés sur le département de la Haute-Saône que mène le SIED 70 pour le compte de collectivités du territoire.

Dans le cadre de la Transition Énergétique, le SIED 70 propose aux collectivités de la Haute-Saône de s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie notamment dans leurs bâtiments. Les collectivités intéressées doivent donc au préalable se questionner sur l'opportunité d'une rénovation énergétique.

Monsieur le Président rappelle que, depuis 2017, le SIED 70 accompagne les projets des collectivités avec un programme d'aide sous forme d'appel à projets pour des projets de maîtrise énergétique des bâtiments. La réalisation d'une étude énergétique du bâtiment permettant au SIED 70 d'apprécier la faisabilité énergétique du projet est ainsi une condition indissociable de l'éligibilité à ses appels à projets.

Dans cette optique, le SIED 70 propose aux collectivités des audits énergétiques. Pour cela, le Syndicat met en avant un accompagnement sur le long terme avec le service de Conseil en Énergie Partagé (CEP), avec des études d'aide à la décision (audits énergétiques).

Le Syndicat avait ainsi lancé, durant l'été 2019, un appel d'offres visant à désigner des prestataires pour l'ensemble des projets recensés et à venir du territoire.

Le montant prévisionnel de ces audits était estimé à 200 000 € HT sur 3 ans.

Ces prestations ont fait l'objet d'une notification de subvention par la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 70 % de participation.

A ce jour, le montant de 200 000 € HT a été atteint. On peut estimer à 200 000 € HT le montant prévisionnel de ces audits sur les 3 prochaines années.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20220914-DELIB10BU14

Ces prestations peuvent faire l'objet d'aides financières de la part de l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

| RESSOURCES | MONTANT | % |
|------------------------------------|-------------------|--------------|
| AIDES PUBLIQUES SOLLICITÉES | 140 000,00 | 70 % |
| ADEME | 0 | 0 % |
| CONSEIL REGIONAL | 140 000,00 | 70 % |
| AUTRES FINANCEMENTS | 60 000,00 | 30 % |
| FONDS PROPRES | 60 000,00 | 30 % |
| TOTAL | 200 000,00 | 100 % |

Le Bureau syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **DECIDE** de solliciter les aides financières de l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions énoncées ci-dessus.
- 2) **CHARGE** Monsieur le Président de déposer les dossiers de demandes d'aides publiques correspondants.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUZ



REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20220914-DEL IB10BU14